



## Notre rôle

- Vous informer sur la vie scolaire.
- Représenter les parents d'élèves dans les établissements de la Ville lors :
  - des commissions (scolaire, cantine, ...)
  - des conseils de classe ;
  - des instances où nous pouvons être présents.
- Être à l'écoute des acteurs de la vie scolaire : Chefs d'Établissements, enseignants, représentants de la Mairie et du Conseil Régional, représentants de l'Académie et du Rectorat, sans oublier les parents et les enfants.
- Contribuer à la coopération et à la réflexion avec les instances et les organismes compétents pour tout ce qui concerne l'éducation et l'enseignement dans notre ville.

## Nos principales actions

- Suivi de la réforme des rythmes scolaires.
- Visite de la cantine et présence à toutes les commissions Menus afin de garantir aux enfants une qualité de nourriture et de service optimum.
- Intervention dans les classes de l'école Leclerc sur le thème des « Jeux dangereux » afin de réduire l'utilisation de ces pratiques à risque.
- Organisation de conférences adressées essentiellement aux parents sur des thèmes comme la gestion mentale « Réussir ça s'apprend », « Les jeux dangereux » ou encore « Comment éduquer dans la bienveillance et la fermeté ». Prochaine conférence prévue le 6 novembre 2014 sur le thème : « Stress chez l'enfant, l'adolescent et le parent ».
- Visite et suivi des problématiques de sécurité aux abords et au sein des écoles.
- Initiation d'un programme de réflexion sur la limitation du poids du cartable au Collège.
- Bourse aux rollers à la maternelle Les Cerisiers.

## Calendrier scolaire 2014-2015

Toussaint :	Du samedi 18 octobre 2014 Au lundi 3 novembre 2014
Noël :	Du samedi 20 décembre 2014 Au lundi 5 janvier 2015
Hiver :	Du samedi 14 février 2015 Au lundi 2 mars 2015
Printemps :	Du samedi 18 avril 2015 Au lundi 4 mai 2015
Été :	Samedi 4 juillet 2015

## Rendez-vous importants

**Dimanche 7 septembre 2014 de 13h à 18h :**  
Fête de la carotte, avec stand CAAPE à l'Espace Chanorier (12 grande rue).

**Lundi 15 septembre 2014 à 18h30 :**  
Les enseignants recevront les parents pour une réunion de rentrée.

**Vendredi 10 octobre 2014 :**  
Elections des représentants de parents d'élèves.

**Mars 2015 :** Fête du printemps.

**Fin juin 2015 :**  
Chorale de fin d'année et kermesse.

## Croissy Association Autonome de Parents d'Elèves



## Contribuons à l'avenir des enfants en toute indépendance

**Année scolaire 2014-2015**  
**Ecole Maternelle Jean Moulin**  
21 rue de Seine  
78290 Croissy-sur-Seine  
01 39 76 22 18

**Equipe CAAPE Jean Moulin**  
Marine LECARREUX  
06 63 74 16 00  
[marine.lecarreaux@orange.fr](mailto:marine.lecarreaux@orange.fr)

Caroline GALLIERE  
06 15 34 92 54  
[cgalliere@yahoo.fr](mailto:cgalliere@yahoo.fr)

[www.caape.net](http://www.caape.net)

## L'école

L'école accueille les élèves répartis en 5 classes : 1 classe de petits, 1 classe petits/moyens, 1 classe de moyens, 1 classe petits/grands et 1 classe de grands.

Les locaux : l'école dispose de 5 classes, de 2 dortoirs pour la sieste des petits, d'1 salle de motricité, d'1 bibliothèque, d'1 réfectoire et d'1 salle de garderie.

## Réforme des rythmes scolaires

À la rentrée 2014, tous les élèves bénéficieront des nouveaux horaires à l'école. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond à des objectifs pédagogiques : permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école en favorisant les apprentissages fondamentaux le matin, moment où les élèves sont les plus attentifs.

Une demi-journée supplémentaire d'apprentissage a ainsi été fixée le mercredi matin.

## Horaires scolaires

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi :**  
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h50

**Mercredi :**  
De 8h30 à 11h30

L'entrée des enfants à l'école se fait entre 8h25 et 8h35 le matin, puis entre 13h25 et 13h35 l'après-midi.  
Les sorties peuvent se faire à 11h35, 15h50, 16h35, puis entre 17h et 18h30.

## Horaires périscolaires

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi :**

- Accueil du matin à partir de 7h30 jusqu'à 8h25
- Pause méridienne de 11h35 à 13h25
- TAP de 15h50 à 16h35
- Accueil du soir de 16h35 à 18h30 (sortie possible à partir de 17h)

**Mercredi :**

- Accueil du matin à partir de 8h jusqu'à 8h25
- Pause méridienne de 11h35 à 13h
- Accueil de loisirs de 13h à 18h30 (sortie possible à partir de 17h)

## **Restauration**

La société SOGERES est en charge de la restauration. Les repas sont assurés en liaison froide. Ils sont ensuite réchauffés par le personnel du Service Municipal puis servis aux enfants.

Les ATSEM et les agents de cantine sont présents lors du déjeuner et aident les enfants. Ils incitent gentiment les enfants à goûter à tout.

Après l'école si votre enfant est inscrit à l'accueil du soir, le goûter est fourni.

## **Aide Personnalisée Complémentaire (APC)**

Les élèves présentant des difficultés ponctuelles d'apprentissage sont réunis par les enseignants par petits groupes à raison de 30 minutes par jour sur le temps de la pause méridienne.

## **La sieste**

Les enfants de Petite Section qui mangent à la cantine sont couchés dans le dortoir juste après le premier service (vers 12h30). Votre enfant aura besoin de son doudou. Pensez à l'apporter chaque matin et à le récupérer chaque soir.

## **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, trois heures d'activités périscolaires par semaine sont prévues. Un panel d'activités varié et adapté est proposé aux enfants afin de répondre à leurs envies et leurs besoins : activités manuelles, artistiques, sportives, ludiques ou encore de détente. Les familles ne peuvent pas choisir parmi les activités proposées.

Les TAP sont payants mais ne sont pas obligatoires.

## Inscriptions

Toutes les inscriptions aux activités périscolaires (accueil du matin, restauration, TAP, accueil du soir, mercredi ou encore vacances scolaires) se font par Internet via l'Espace Famille sur <https://croissy.espace-famille.net>.

## **Pour l'accueil du matin, la restauration, les TAP, l'accueil du soir ou le mercredi après-midi :**

Inscription annuelle ou mensuelle, avant le 30 ou 31 pour le mois suivant. Les absences doivent être notifiées au plus tard 3 jours ouvrés avant la date souhaitée.

Pour toute absence imprévisible justifiée, la notification doit se faire sans délai et un certificat médical doit être présenté avant la fin du mois concerné.

Il est impératif par ailleurs de signaler toute modification au professeur par le biais du cahier de liaison.

**Pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires :**  
Inscription 14 jours ouvrables avant le début de chaque période de vacances scolaires.

## **Pour plus d'information :**

[www.croissy.com/education-et-jeunesse/activites-periscolaires.html](http://www.croissy.com/education-et-jeunesse/activites-periscolaires.html)

## Infos aux parents

### **Absences**

Signaler toute absence d'au moins une demi-journée à l'école par téléphone au 01 39 76 22 18 ou par mail [0782248v@ac-versailles.fr](mailto:0782248v@ac-versailles.fr) et la justifier dans le cahier de liaison.

### **La Directrice**

Mme Marco-Lombard peut recevoir les parents sur rendez-vous lors de ses journées de décharge : les jeudi et vendredi matin.

### **Cahiers et matériel scolaire**

- Regarder tous les jours le cahier de liaison et le signer si besoin.
- Quelques fournitures sont à prévoir : des boîtes de mouchoirs, une boîte de lingettes, papier brouillon (facultatif), une paire de chaussons de gymnastique.
- Ne pas oublier également un sac à dos avec un change en cas de petit accident.

### **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)**

- Les enseignants et les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants, sauf à ceux ayant fait l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé.
- Un PAI est mis en place pour les enfants atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire.
- Le PAI est un document élaboré à partir des données transmises par le médecin de l'enfant et signé par les parents, l'école, la Mairie et le médecin scolaire.

### **Conseils**

- Limiter les gadgets à la mode, mais aussi vérifier que les jeux apportés à l'école sont bien autorisés par les enseignants (le règlement intérieur de l'école est très précis à ce sujet). Tout ce qui peut faire des envieux (bonbons, bagues, jouets...) est une source de conflits.
- Eviter les écharpes, foulards et cordons de serrage qui peuvent être dangereux.
- Les toilettes ne sont pas un terrain de jeux. Les enfants doivent apprendre à les respecter.